

**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier Ministre**

**Madame Sophie CLUZEL**  
**Secrétaire d'état en charge des**  
**Personnes handicapées**

N° 038-2021Pdte  
PR-PT/VR

Paris, le 24 juin 2021

**Objet : préparation du CIH**

Monsieur le Premier Ministre  
Madame la Ministre,

Vous venez de confirmer la réunion du comité interministériel du handicap le 5 juillet.

Nous saluons la régularité de ces CIH qui permettent d'être des points d'étapes de la politique du handicap mise en œuvre par les différents ministères. C'est aussi l'occasion de tracer quelques perspectives et nouvelles mesures.

A quelques jours de ce CIH, nous souhaitons vous apporter notre contribution.

**Sur des mesures mises en œuvre, nous attirons votre attention sur deux sujets :**

- **la PCH parentalité** : mise en application en début d'année 2021 sous une forme forfaitisée que nous avons vivement dénoncée, l'enquête que nous menons tant auprès des personnes directement concernées qu'auprès des MDPH et des départements nous indique que peu de parents en situation de handicap bénéficient à ce jour de la prestation. Et ce pour les différentes raisons que nous avons déjà évoquées : administratives (éligibilité restreinte notamment) techniques (le dispositif forfaitaire semble être une contrainte supplémentaire, selon les MDPH), en effet à ce jour très peu de MDPH/départements ont pu procéder au versement de la prestation. Par ailleurs l'enquête auprès des parents en situation de handicap pointe nettement les insuffisances de la modalité forfaitaire au regard de leurs besoins, ainsi que les limites des dispositions restrictives liées au nombre d'enfants dans la fratrie, la limite des 7 ans de l'enfant etc... Nous vous demandons de revenir à un principe d'une PCH parentalité individualisée, dans l'esprit de la loi de 2005 comme vous nous l'aviez à de nombreuses reprises annoncé pour 2022



- **la mise en place du lieu d'accueil unique Pôle emploi – Cap emploi** : cet accueil unique se généralise progressivement au sein des agences de pôle Emploi. Nous souhaiterions une évaluation de ce rapprochement des deux réseaux après deux ans de mise en œuvre, en y impliquant nos associations et les demandeurs d'emploi OETH.

**Au sujet de nouvelles mesures à prendre en compte**, nous tenons à souligner particulièrement les enjeux relatifs à la **prestation de compensation du handicap**.

Malgré les chantiers et dispositions que votre gouvernement a déjà pris, de nombreuses personnes sont encore exclues de cette prestation, notamment du fait des critères d'éligibilité trop restrictifs. Un chantier très large doit s'ouvrir sur cette question car de très nombreuses situations de handicap sont exclues de l'éligibilité à l'aide humaine de la PCH notamment : les notions d'une difficulté absolue et deux difficultés graves doivent être revues.

De même le périmètre des besoins qui sont aujourd'hui pris en compte au titre de la PCH sont trop limités et dissuadent fortement les personnes d'opter pour la PCH. La question des activités ménagères remonte sans cesse de la part de nos adhérents par exemple. Nous souhaitons qu'un chantier se poursuive pour identifier toutes les situations d'exclusion à la PCH. Pour exemple, nous vous adressons ci-joint notre plaidoyer « Pour le droit à choisir et à bénéficier d'un assistant de communication » élaboré avec des personnes ayant des difficultés d'élocution et communication. Cette aide à la communication n'est pas prise en compte par la PCH aide humaine

Nous avons pris connaissance par la presse du **projet de loi « Génération solidaires »** qui indique un certain nombre de sujets qui nous concerne également : service à domicile, généralisation MDA, proches aidants... Nous sommes surpris de ne pas être impliqués dans la concertation engagée par le gouvernement avec le secteur des personnes âgées. D'autre part, nous pensons qu'il est grand temps de mettre un terme à la discrimination par l'âge (enfant, adulte, personne âgée) en distinguant la PCH et l'APA, ce qui est contraire aux droits fondamentaux. Ce projet de loi pourrait être une réelle opportunité de créer une prestation universelle à l'autonomie, quel que soit l'âge et en s'appuyant sur le cadre de la PCH.

Nous vous rappelons également notre totale incompréhension relative **au Ségur de la Santé** qui n'a pas pris en compte les professionnels médico-sociaux dans le secteur du handicap. Les dispositions prises à l'issue de la mission Laforcade restent incomplètes et fragiles. Nous avons eu l'occasion déjà de vous faire part de nos principales préoccupations sur ce sujet et nous attendons du CIH de nouvelles perspectives pour conforter la qualité d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches, dans le respect de la dignité humaine qui leur est dû.

Enfin, notre association a vivement réagi au débat parlementaire qui vient de se tenir sur la **déconjugalisation de l'AAH**. Votre gouvernement et votre majorité parlementaire n'ont pas entendu l'expression citoyenne de milliers de personnes en situation de handicap, dénonçant leur situation dramatique et demandant à ne pas être placées sous la tutelle de leur conjoint. L'amendement que vous avez proposé – sans concertation avec les associations, ni avec le CNCPH – ne répond pas à la forte attente exprimée par les personnes en situation de handicap et portée également par une bonne partie de l'opinion publique. Nous vous demandons de réexaminer votre position à l'occasion de la seconde lecture au Sénat de cette proposition de loi.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, en notre très haute considération.



**Pascale RIBES**  
*Présidente*

P.J. : 1